



Paris, le 1^{er} octobre 2025

Réunion bilatérale avec la Déléguée Interministérielle de la Sécurité Routière

- - - - -

Le 29 septembre 2025

Présents

Pour l'administration :

- Michèle LUGRAND, DISR par intérim
- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la sous-directrice

Pour le SANEER & S R :

- Christophe NAUWELAERS, SG
- Christine FROMM, SGA
- Olivier MACHELE, Section encadrement

Position du SANEER & SR sur le manque de places d'examen et les revendications de l'intersyndicale organisations patronales des EECA/Snica-fo

20 h obligatoires portées à 28 h

Arguments OP EECA/Snica-fo

- Meilleure formation, augmentation du taux de réussite
- Exemple de l'AAC 28 h, 75 % de réussite

Le SANEER & SR rappelle qu'il n'est pas favorable à la proposition de l'intersyndicale des EECA et du Snica-fo d'augmenter le volume d'heures de formation de 20 à 28 h et donc, par conséquent, d'augmenter le coût du permis de conduire.

Le SANEER & SR constate que :

- Le taux de réussite en première présentation (B1) est de 60,2 %... Le taux de réussite en représentation (B2+) est de 58,8 %, soit, malgré une formation plus longue, une perte de 1,4 point.
- Comparer la formation en AAC avec la seule vision des 28 h de formation, c'est oublier que le taux de réussite de 75 % est surtout le résultat de l'acquisition de l'expérience pendant 1 an et 3000 kms avec un accompagnateur.

- Le contrat-type de formation des EECA prévoit obligatoirement une évaluation initiale permettant de définir le volume d'heures de formation et de l'adapter à l'élève conducteur (client). Pour des raisons de concurrence entre les AE (secteur marchand), cette évaluation de départ est tronquée par le biais des forfaits.
- L'obligation de 28 h aura pour conséquence une augmentation d'un tiers du coût de la formation (l'examen du PC est gratuit).
- Cette obligation de 28 h pénalisera les élèves conducteurs ayant des facilités à la conduite et le budget des familles.

Le SANEER & SR réaffirme que la tension sur les places d'examen trouve sa source dans un déficit qualitatif des formations dispensées par les EECA, par l'absence de formation continue des enseignants et l'absence de contrôle des établissements pourtant réglementés. Il est nécessaire de transposer ce qui est appliqué aux IPCSR et DPCSR (audits annuels et quinquennaux) aux enseignants de la conduite.

Recrutement de 150 IPCSR et de 20 DPCSR

Arguments OP EECA/Snica-fo

- Augmenter le nombre d'examens
- Éliminer le stock des élèves en attente
- Stabiliser le système en permettant de mettre en équilibre nombre d'inscrits avec nombre de réussites

Position du SANEER & SR

On aura beau effectuer, comme ces dernières années, des recrutements toujours plus importants, nous avons tous constaté, au fil des années, que plus le nombre de places est élevé, plus le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est bas.

Ce sont bien les candidats en échec qui encombrant le système puisque le nombre d'inscrits, chaque année, est bien inférieur au nombre d'examens produits (en 2024, année exceptionnelle de par l'examen du PC à 17 ans, 1 596 860 examens pratiques B ont été réalisés pour 1 179 102 candidats inscrits soit une marge de 417 758).

Le niveau de qualité des EECA pose question, "moins de 3 000 des 12 600 écoles de conduite répertoriées en France bénéficient du label "École conduite qualité" ou de la certification "Qualiopi" (source AUTO-PLUS).

Le ministère de l'Intérieur a engagé un recrutement de 108 IPCSR en 2025 et prévu une enveloppe de 80 000 examens supplémentaires à effectuer avant la fin de l'année. En 2026, ce seront 10 postes d'IPCSR qui seront créés, ce qui, combiné avec l'engagement d'atteindre le taux de recrutement maximum (possibilité du schéma d'emploi), doit permettre de répondre à la demande MAIS à la seule condition, comme le préconise le SANEER & SR :

- Que les EECA imposent le nombre d'heures de formation défini suite à l'évaluation préalable obligatoire prévue au contrat-type des auto écoles,
- Prévoir un forfait adapté à chaque élève au vu de l'évaluation,
- D'instaurer une formation continue pour les enseignants et de contrôler les EECA à l'instar des IPCSR qui suivent des formations continues et sont assujettis à un audit annuel par leur supérieur hiérarchique et à un audit quinquennal par la DSR.

Nos arguments sont compris par nos interlocuteurs et le constat semble partagé concernant la formation initiale et le besoin de formation continue des enseignants.

Mme LUGRAND souhaite connaître notre position sur la possibilité de recourir à un « test de la perception des risques » ?

Selon la DISR, ce test pourrait être effectué après la prise des leçons, et permettrait « l'accès » à l'épreuve pratique du permis de conduire (l'inscription). Ce test serait effectué par les Opérateurs Agréés.

Le SANEER & SR n'y est pas opposé. Recourir à des opérateurs agréés, au vu de la problématique fraude soulève des interrogations.

Mme LUGRAND souhaite connaître notre sentiment sur la mise en place d'un dialogue entre les BER et les EECA.

Le SANEER & SR rappelle que ces instances de dialogue existaient à l'époque avec les comités de pilotage du Service Public de l'Education Routière et du Permis de Conduire (SPERPC). Etaient conviées les organisations syndicales des IPCSR, les organisations professionnelles des EECA, les BER ainsi que les forces de l'ordre, les associations.... Ces réunions étaient organisées à l'échelle départementale et placées sous la responsabilité des préfets.

Ce dispositif de concertation a été supprimé avec la mise en place de RdvPermis.

Le SANEER & SR est favorable à la mise en place d'instances permettant le dialogue, à condition que les représentants des IPCSR/DPCSR soient conviés et qu'une instruction nationale définisse l'organisation et les sujets relevant de celles-ci. Toutefois, le SANEER & SR tient à souligner que la fréquence de cette instance devrait être trimestrielle et non mensuelle afin de pouvoir être intégrée dans le plan de charge des DPCSR.

Mme LUGRAND confirme que la préparation d'une telle instance prend « un peu de temps » mais que celle-ci est une source de dialogue primordiale qui permettra de mettre du « liant » et d'éviter certaines frustrations.

En conclusion, le SANEER & SR rappelle que nous nous opposerons à toutes tentatives d'externalisation de l'examen pratique du permis de conduire.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex